

**Le commissariat aux comptes
au sein des Universités :
un métier dans le métier ?**

Yann Semelin

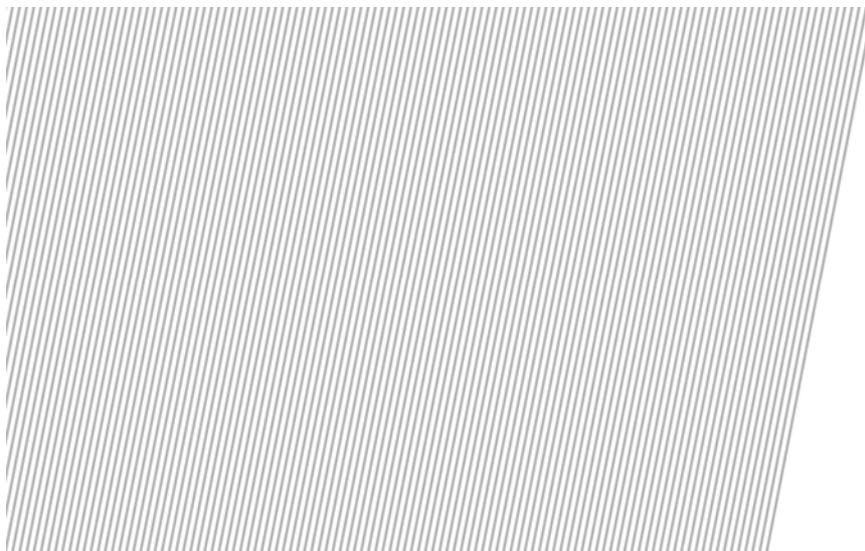
Séminaire Amue – La certification des comptes : un objectif incontournable pour les EPSCP sur le chemin de l'autonomie– 02/07/2008

Le commissariat aux comptes au sein des Universités : un métier dans le métier ?

- ▶ La mission du commissaire aux comptes :
 - ▶ *Qu'est-ce que la mission du commissariat aux comptes ? Quels sont ses objectifs ? Dans quel cadre intervient-il ? Selon quelles méthodes et quel calendrier ?*

- ▶ Une première approche du commissariat aux comptes des Universités
 - ▶ *Comment concilier la démarche du CAC avec les particularités des Universités ?*
 - ▶ *Quelles sont les spécificités et comment en tenir compte pour la mission de certification ?*

La mission du commissaire aux comptes



Séminaire Amue – La certification des comptes : un objectif incontournable pour les EPSCP sur le chemin de l'autonomie– 02/07/2008

2

La mission du commissaire aux comptes

L'objectif : l'expression d'une opinion

- ▶ La mission du commissaire aux comptes consiste à exprimer une opinion sur les comptes annuels.
 - ▶ Il est également en charge de vérifications spécifiques : rapport financier, documents financiers communiqués au Conseil d'administration, etc.

- ▶ Son travail est basé sur la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir :
 - ▶ *l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives,*
 - ▶ *et ainsi à procéder à des examens par sondage.*

Séminaire Amue – La certification des comptes : un objectif incontournable pour les EPSCP sur le chemin de l'autonomie– 02/07/2008

3

La mission du commissaire aux comptes

L'objectif : l'expression d'une opinion

- ▶ Le CAC conclut sa mission par l'émission d'un rapport général sur les comptes présentant son opinion :
 - ▶ sans réserves,
 - ▶ avec réserves,
 - ▶ refus de certification.
- ▶ Lors d'une première certification, le CAC est amené à conduire un certain nombre de travaux complémentaires liés au bilan d'ouverture du premier exercice certifié.
- ▶ Il peut être également chargé de missions spécifiques : audit approfondi du contrôle interne, attestations particulières...
- ▶ La mission du commissaire aux comptes est d'intérêt général et fait de lui un prestataire particulier, dont la mission obéit à des principes réglementés.

La mission du commissaire aux comptes

Des normes professionnelles strictes

- ▶ Les commissaires aux comptes exercent leurs fonctions dans les conditions fixées par les dispositions du titre II du livre 8 du **code de commerce**.
- ▶ Ces règles sont strictes et peuvent poser des difficultés au regard de celles applicables aux Universités :
 - ▶ Processus de nomination Code des marchés publics ?
 - ▶ Référentiel comptable ?
 - ▶ Par rapport à la tutelle : positionnement, revue des documents financiers communiqués ?
 - ▶ Positionnement par rapport à l'Agent comptable ?
 - ▶ Procédure d'alerte ?
 - ▶ Approbation des comptes, etc.

La mission du commissaire aux comptes **Des normes professionnelles strictes**

- ▶ Le contenu de ses missions est régi par des **normes professionnelles (NEP)**, édictées par la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC).
 - ▶ A noter que la CNCC a mis en œuvre un groupe de travail « Etablissements Publics Nationaux » réunissant la CNCC, des professionnels et la DGFIP

- ▶ La Loi de Sécurité Financière a institué le **Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C)**, qui a rédigé le **code de déontologie de la profession**.

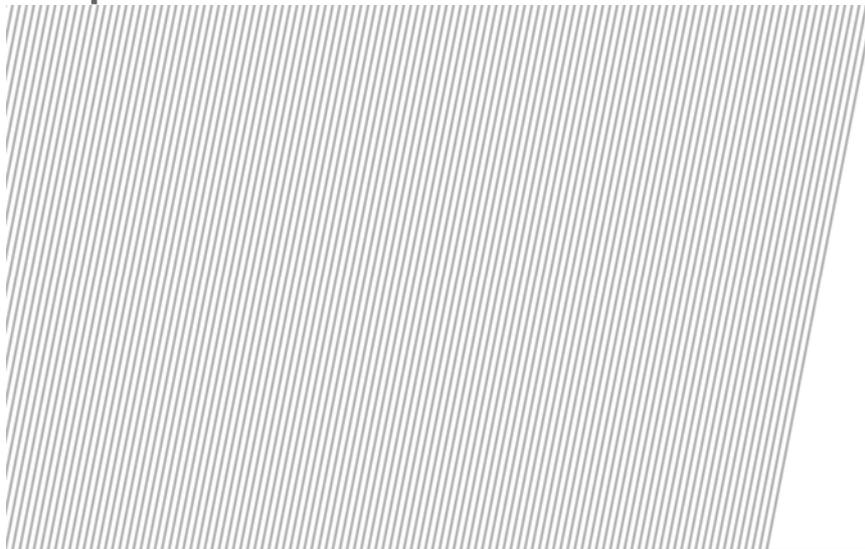
La mission du commissaire aux comptes **Ce qu'elle n'est pas...**

- ▶ La démarche de certification des comptes n'est pas :
 - ▶ Un audit exhaustif de la comptabilité
 - ▶ Un audit qualité
 - ▶ Un audit de fraude
 - ▶ Un audit juridique
 - ▶ Un audit organisationnel
 - ▶ Un audit de gestion

... Même si le commissaire aux comptes a un certain nombre d'obligations liées à sa mission, par exemple de révélation, s'il a connaissance au cours de sa mission de faits délictueux.

- ▶ L'opinion du CAC ne porte pas sur le budget de l'Université ou sur les résultats individuels des composantes
 - ▶ mais elle porte également, le cas échéant, sur les comptes consolidés

Une première approche du commissariat aux comptes des Universités



Une première approche du CAC des Universités La prise en compte des spécificités dans l'approche

- ▶ **L'approche du commissaire doit tenir compte des spécificités des Universités :**
 - ▶ Etude de l'environnement et des attentes des parties prenantes :
 - ▶ Compréhension des relations entre les différentes parties prenantes (Etat, partenaires, collectivités, personnel)
 - ▶ Prise en compte de l'environnement de contrôle (Inspection, Chambre régionale des comptes...)
 - ▶ Compréhension de l'environnement réglementaire : statut EPSCP, règlements comptables et budgétaires, instruction comptable M9.3, etc.
 - ▶ Analyse des métiers, des processus opérationnels et des risques associés pour les comptes
 - ▶ Compréhension des activités de l'Université : enseignements, contrats de recherche, publications
 - ▶ Analyse des risques liés aux activités : respect du budget, respect de conditions liées au financements publics, maîtrise des charges, suivi des investissements, etc.

Une première approche du CAC des Universités La prise en compte des spécificités dans l'approche

- ▶ **L'approche du commissaire doit tenir compte des spécificités des Universités (suite) :**
 - ▶ Analyse du contrôle interne et des systèmes d'information
 - ▶ Articulation avec la réalité des contrôles existants :
 - ▶ Contrôle interne : articulation ordonnateur/comptable, contrôles liés au statut public
 - ▶ Contrôle externe : Contrôle Général Economique et Financier, Chambre Régionale des Comptes, Inspections (audits IGAENR) ...
 - ▶ Revue des systèmes d'information : Nabuco, SIFAC, Cocktail/Gefico, autres applications spécifiques.
 - ▶ Révision des comptes et revue des informations financières
 - ▶ Etats financiers respectant l'instruction comptable M9.3 et réglementation financière spécifique
 - ▶ Information financière : annexe, compte financier, rapport de l'Agent comptable, etc.

Une première approche du CAC des Universités Les liens avec les audits de l'Inspection

- ▶ **Certains critères des audits de l'Inspection pour l'autonomie sont directement liés à la certification des comptes :**
 - ▶ La gestion budgétaire et financière
 - ▶ Critère n°4 : avoir engagé la remise à plat de la comptabilité
 - ▶ La gestion immobilière
 - ▶ Critère n°9 : avoir remis à niveau la comptabilité patrimoniale
- ▶ **Mais plusieurs autres critères auront également une incidence indirecte...**
 - ▶ Le pilotage et les relations avec la tutelle
 - ▶ Critère n°11 : mettre en cohérence les systèmes d'information et assurer la qualité et l'exhaustivité des données
 - ▶ La gestion des ressources humaines
 - ▶ Critère n°5 : être capable d'assurer la paye des personnels dont la masse salariale aura été transférée sur le budget de l'Université
 - ▶ Etc.
- ▶ **Un enjeu : profiter et tirer parti des résultats des audits de l'Inspection pour se préparer à la certification des comptes**

Une première approche du CAC des Universités Des problématiques liées à la conduite du changement

- ▶ **La démarche de certification peut induire des évolutions dans les processus de gouvernance, dans l'organisation et la gestion :**
 - ▶ Réorganisation des processus et du contrôle interne : évolution des contrôles comptables et opérationnels au sein des composantes, introduction d'une nouvelle relation entre le Conseil d'administration et le CAC, mises en place de comités ad hoc (comité d'audit...)
 - ▶ Mise en œuvre d'une démarche d'anticipation et de traitement des enjeux majeurs avant la production des états financiers,
 - ▶ Evaluation bien avant la clôture des risques et enjeux susceptibles d'avoir un impact sur les équilibres financiers.

Une première approche du CAC des Universités Des problématiques liées à la conduite du changement

- ▶ **Ces évolutions peuvent avoir des incidences significatives sur les modes et la culture de gestion de l'Université** (mise en œuvre d'inventaires réguliers, gestion des en-cours sur projets nécessitant des imputations d'heures...)
- ▶ **La qualité de la communication entre l'établissement, ses organes de surveillance et le CAC est essentielle :**
 - ▶ Transparence, respect mutuel
 - ▶ Esprit partagé d'anticipation
 - ▶ Remontée des informations et du traitement des points sensibles

Une première approche du CAC des Universités Les problématiques calendaires

- ▶ Les Universités ont des processus de clôture des comptes souvent contraints
- ▶ La mission de certification des comptes doit réussir à s'insérer dans ce processus alors que les CAC ont également leurs propres contraintes calendaires (caractère permanent de la mission, temps d'intervention sur place, délais nécessaires pour le traitement des points complexes, revue qualité...)

▶ Les enjeux de calendrier se révéleront majeurs pour les Universités pour le processus de certification :

- ▶ La gestion des délais induits par les procédures d'appel d'offres (appel d'offres ouverts) : étapes à respecter, délais supplémentaires en cas de difficulté,
- ▶ L'organisation du processus de clôture et l'éventuelle réduction des délais.
- ▶ La gestion des délais liés au processus de nomination et, en cas de nomination tardive, question du bilan d'ouverture et du premier exercice de nomination.

Une première approche du CAC des Universités Contrainte ou opportunité ?

- ➔ La mise en œuvre de la démarche du commissaire aux comptes va engendrer un certain nombre de contraintes pour l'Université :
 - Lancer une procédure d'appel d'offres
 - Financer sa mission
 - Choisir sur la base de critères adaptés
 - Se préparer à son intervention
 - Organiser son intervention et gérer les aspects calendaires
 - Consacrer du temps à son intervention
 - Produire les documents attendus
 - Analyser et communiquer l'opinion du commissaire aux comptes
 - Instaurer une relation régulière et périodique

Une première approche du CAC des Universités Contrainte ou opportunité ?

→ **La démarche de certification constitue une opportunité pour les Universités pour :**

- la gestion et le pilotage de leur performance (exemple : développement de la comptabilité analytique pour suivre les en-cours sur les projets de recherche),
- la maîtrise des risques (développement d'une vision partagée des risques et du contrôle interne),
- une vision financière globale d'un ensemble consolidé,
- la transparence financière, et le développement de l'implication des organes de gouvernance et de la tutelle sur les comptes,
- consolider le dialogue budgétaire et de gestion pluri-annuelle avec l'Etat,
- optimiser la gestion des actifs à long terme (le cas échéant),
- le développement à l'international (exemple : appels d'offres internationaux)

Quelques points d'attention et de conclusion

- ▶ Bénéficier et profiter des autres expériences de développement de certification des comptes dans le secteur public
- ▶ Anticiper au maximum les questions induites par la certification des comptes (audit à blanc ?) qui vont au-delà des seuls aspects comptables
- ▶ Choisir un commissaire aux comptes connaissant l'environnement public et à même d'appréhender les spécificités des Universités
- ▶ Considérer le commissaire aux comptes comme un nouveau partenaire du domaine financier et comptable, source de valeur ajoutée
- ▶ Une forte garantie vis-à-vis des tiers et un partenaire pour l'amélioration de la gestion interne
- ▶ Une relation de six ans à préparer...